PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR

JEUDI 21 AOUT 2025 – PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Alicia BERNARD, Stéphanie BOURDIER, Mathilde DELANNES, Pauline GOUBIE, Laetitia LERIN, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE, Nathalie VAN HEGHE et Natacha VIGIER. MM. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Quentin BERTHELET, Fabrice BOUDY, José DA SILVA, Quentin DELANNES, Mathieu DE MATOS, Smaïn FEKIRINI, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Olivier MODESTE, Noé RASPADO et Aubin SOLER.

Excusés : Dr Luc FONTAINE.

AFFECTATION DE L'EQUIPE RESERVE DU BERGERAC PERIGORD FC

Jonathan BLONDY expose l'état d'avancement du dossier d'appel du club du BERGERAC PERIGORD FC au niveau fédéral avec une décision qui devrait être rendue entre le 25 et le 29 août prochain.

Dans ce contexte, le District Dordogne Périgord dans l'intérêt général des clubs doit pouvoir avancer sur ses calendriers et donc doit affecter l'équipe réserve du BPFC. En effet, l'équipe première ayant été réintégrée par la LFNA en Régional 3, l'équipe réserve doit évoluer en District.

Après de longs échanges, il est proposé d'affecter l'équipe du BERGERAC PERIGORD FC B en Départemental 2 – Poule B. Cette proposition est soumise au vote des membres du Comité Directeur.
Vote – Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0
Smaïn FEKIRINI et Pauline GOUBIE, licenciés au BERGERAC PERIGORD FC ne prennent pas part au vote.

DEMANDES D'ENTENTES CATÉGORIE SENIORS FEMININES

Une demande d'entente a été saisie par les clubs du FCS LINDOIS et de l'US VILLEREALAISE (District du Lot et Garonne) pour l'équipe B uniquement. Cette demande est soumise au vote du Comité Directeur.
Vote – Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0

Une demande d'entente a été saisie par les clubs du SAS NOTRE DAME et de l'US MARSANEIX.
Cette demande est soumise au vote du Comité Directeur.
Vote – Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0

DEMANDE D'ENTENTE CATÉGORIES SENIORS FUTSAL

Une demande d'entente a été saisie par les clubs du NEUVIC SAINT LEON FUTSAL et de LIMENS JSA pour l'équipe B uniquement.
Cette demande est soumise au vote du Comité Directeur.
Vote – Pour : 22 / Contre : 0 / Abstention : 0
Quentin et Mathilde DELANNES ainsi que Mathieu DE MATOS, licenciés à LIMENS JSA ne participent pas au vote.

DEMANDES D'ENTENTES CATÉGORIE SENIORS

Une demande d'entente a été saisie par les clubs d'ESPERANCE FENELON FC et de l'US NOZACOISE (District du Lot). Cette demande est soumise au vote du Comité Directeur.
Vote – Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0

DEMANDES D'ENTENTES CATÉGORIE JEUNES

Une demande d'entente a été saisie par les clubs du FC LALINDE COUZE SAUVEBOEUF, du FC PAYS BEAUMONTOIS, du FC FAUX et du FCS LINDOIS pour une entente en catégorie U17.
Cette demande est soumise au vote du Comité Directeur.
Vote – Pour : 22 / Contre : 0 / Abstention : 0
Renaud LEGAL, licencié au FC FAUX ne participe pas au vote.
Quentin et Mathilde DELANNES, liés par des aspects familiaux au FC PAYS BEAUMONTOIS ne participent pas au vote.

Une demande d'entente a été saisie par les clubs des AIGLONS RAZACOIS, de l'US ANNESSE ET BEAULIEU et du FC ATUR pour une entente en catégorie U17 (équipe B uniquement).
Cette demande est soumise au vote du Comité Directeur.
Vote – Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0

Une demande d'entente a été saisie par les clubs du FC LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC et de l'US TOCANE SAINT APRE pour une entente en catégorie U13 et U17.
Cette demande est soumise au vote du Comité Directeur.
Vote – Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 0
Noé RASPADO, licencié à l'US TOCANE SAINT APRE ne participe pas au vote.

Une demande d'entente a été saisie par les clubs du CA RIBERACOIS et de SAINT AULAYE SPORTS pour une entente en catégorie U15.
Cette demande est soumise au vote du Comité Directeur.
Vote – Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

Par courrier électronique en date du 18 août dernier, Valérie DELTREUIL a souhaité démissionner de son poste au sein de la Commission Sportive Séniors pour des raisons professionnelles. Le Comité Directeur la remercie pour son investissement au service du football et acte cette démission tout en lui rappelant que les portes restent ouvertes si son emploi du temps lui permet de travailler à nouveau au service du football.

Le Président, Le Secrétaire de séance

Jonathan BLONDY Benjamin HAUTIER